http://www.ayn.fr/spip.php?article560

11 avril 2017 - Conseil d'Administration CCAS

- Démocratie locale - Centre Communal d'Action Sociale -

Publication date: jeudi 13 avril 2017

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

L'an 2017, le onze avril, à 20 heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT (Sauf pour le vote du Compte Administratif)

Étaient présents : Mme Suzanne BIESSY, Mme Odile GUICHERD, M Alain GUICHERD, Mme Marie-Laure DAMIAN, Mme Brigitte PICHON, M. Jean-Charles MARCEL

Étaient excusés : Mme Sandra FRANCONY ayant donné son pouvoir à Suzanne BIESSY, M. Jean DERIVE

Secrétaire de séance : Jean-Charles MARCEL

En préambule, le Président :

- fait part à l'assemblée de la démission du conseil municipal de Serge DECHANDON qui siégeait par ailleurs au CCAS.
- Explique que conformément à l'article L123-6 CASF (code de l'action sociale et des familles), le Conseil d'Administration du CCAS doit comporter, outre le Maire, qui est Président de droit, un nombre égal de membres élus et de membres nommés, sans que ce nombre ne puisse être inférieur à 4.
- Informe que par délibération n°2017-02-23-03 du 23 février 2017, le conseil municipal a désigné Alain GUICHERD pour faire partie du conseil d'Administration du CCAS

CCAS-2017-04-03-01-COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mme Suzanne BIESSY a été élue présidente pour le vote du compte administratif.
Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme Suzanne BIESSY, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Frédéric TOUIHRAT, Maire et Président du CCAS, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits en Euros	Recettes ou Excédents en Euros	Dépenses ou Déficits en Euros	Recettes ou Excédents en Euros	Dépenses ou Déficits en Euros	Recettes ou Excédents en Euros
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	1104,31	0,00	1104,31
Op° de l'exercice	0,00	0,00	1747,54	2 500,00	1747,54	2 500,00
TOTAUX	**0,00**	**0,00**	**1747,54**	**3604,31**	**1747,54**	**3604,31**
Résultats de Clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx	0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	**0,00**	**0,00**	**1747,54**	**3604,31**	**1747,54**	**3604,31**
RÉSULTATS DÉFINITIFS	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1856,77**	**0,00**	**1856,77**

2/ Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Copyright © AYN en SAVOIE

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Frédéric TOUIHRAT, Président, sort.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Frédéric TOUIHRAT, Président, rentre.

CCAS-2017-04-03-02-COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

CCAS-2017-04-03-03-AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 :

Le Conseil d'Administration
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Copyright © AYN en SAVOIE

	RÉSULTAT CA 2015	VIREMENT À LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES À RÉALISER 2016	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
				Dépenses 0.00 €		
INVEST	0		0	0.00 €	0.00 €	0.00 €
FONCT	1104,31	0.00 €	752,46	Recettes		1856,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12 /2016	**1856,77**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1856,77
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12 /2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

CCAS-2017-04-03-04-BUDGET 2017 :

Le Président présente le budget primitif 2017
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2017 du CCAS, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
65 Autres charges de gestion courante	4356,77€
TOTAL	**4356,77€**

INVESTISSEMENT DÉPENSES	
	0 €
TOTAL	**0 €**

FONCTIONNEMENT RECETTES	
002 Excédent antérieur reporté	1856,77€
74 Dotations et participations	2 500.00€
TOTAL	**4356,77 €**

INVESTISSEMENT RECETTES	
	0 €
TOTAL	**0 €**

- S'équilibre en fonctionnement à 4356,77 euros
- S'équilibre en Investissement pour 0, 00 euros

Copyright © AYN en SAVOIE

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

CCAS-2017-04-03-05-DEMANDES DE SUBVENTIONS :

a) ADMR - SAINT GENIX SUR GUIERS (portage de repas)

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

d'attribuer une subvention de 172,88 Euros à l' ADMR - SAINT GENIX SUR GUIERS

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

b) AFSEP-Association Française des Sclérosés en Plaques

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

de ne pas attribuer de subvention à l'AFSEP-Association française des Sclérosés en Plaques

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

c) APEI - Les Papillons Blancs

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

d'attribuer une subvention de 200 Euros à l'APEI - Les Papillons Blancs

Copyright © AYN en SAVOIE

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

d) Banque alimentaire de Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

d'attribuer une subvention de 200 Euros à la Banque alimentaire de Savoie
invite la Banque Alimentaire à venir présenter le fonctionnement de l'association au cours d'une prochaine séance du Conseil d'Administration

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

e) Ligue contre le Cancer-Comité Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

de ne pas attribuer de subvention à la Ligue contre le Cancer-Comité Savoie

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

f) Locomotive

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

de ne pas attribuer de subvention à l'association Locomotive

Copyright © AYN en SAVOIE

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

g) Centre Léon Bérard-recherche contre le cancer

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

d'attribuer une subvention de 200 Euros au Centre Léon Bérard-recherche contre le cancer

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

h) France Alzheimer Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

de ne pas attribuer de subvention à France Alzheimer Savoie

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

i) RESA-Réseau d'Échanges Solidarité en Avant Pays Savoyard

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

de ne pas attribuer de subvention à RESA-Réseau d'Échanges Solidarité en Avant Pays Savoyard

Pour	Contre	Abstention

Copyright © AYN en SAVOIE

8	0	0

j) Restaurants du coeur-Chambéry

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration décide

de ne pas attribuer de subvention a Restaurants du coeur-Chambéry

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

Fin de séance à : 21h04

Copyright © AYN en SAVOIE